

30 JUIN 2020



FO PE ARA est à vos côtés

Pour nous contacter :

syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Pour vous informer :

- via notre site :

www.fo-pole-emploi-ara.fr

- via Facebook :

www.facebook.com/FO.PE.ARA

- via YouTube

https://www.youtube.com/channel/UCoBAjBh5j_EIRz0jVq0b6vw/about



RESISTER

REVENDIQUER

RECONQUERIR

NEGOCIER

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE RESULTATS DU 24 JUIN 2020 :

**APRES VOUS AVOIR APPLAUDIS, FELICITES...
IL EST TEMPS DE VOUS REMERCIER...**

**LE MESSAGE EST CLAIR :
TRAVAILLEZ PLUS, VOUS N'OBTIENDREZ RIEN !!!**

Les salariés de Pôle emploi en sont à quasiment 10 années de dégradation de leur pouvoir d'achat, sans aucune perspective que cela change un jour.

Le monde d'après sera-t-il pire que le monde d'avant pour les salariés de Pôle emploi ? **Assurément oui !!!**

Augmentation de 5 centimes de la valeur faciale du ticket restaurant, dont 40% payés par l'agent.

3 centimes d'augmentation de la valeur du ticket restaurant de la part de l'employeur, et rien sur la valeur du point et de la partie fixe de la rémunération.

Monsieur le Directeur Général, êtes-vous aveugle au point de ne pas voir que l'absence de reconnaissance systématique des efforts et de l'investissement des agents sape toujours un peu plus la confiance que ceux-ci pourraient avoir en leurs dirigeants et leur ministère de tutelle ?

Les salariés de Pôle Emploi ne sont pas des mendiants à qui l'on accorde généreusement 3 centimes par jour ouvré travaillé à condition que le repas soit compris dans son horaire de travail journalier !!!

Ils réclament simplement la juste reconnaissance pécuniaire de leur investissement pour remplir avec efficacité les missions de Pôle Emploi.

A Force Ouvrière, nous l'affirmons avec force : l'attitude de la DG et de notre ministère de tutelle qui consiste à abreuver de remerciements et de félicitations les agents sans jamais mettre la main à la poche est indigne et ne respecte pas les salariés de Pôle Emploi.

Nous appelons tous les salariés de pôle emploi à rejoindre les rangs de la lutte syndicale afin de créer le rapport de force qui leur permettra de faire valoir leurs légitimes exigences salariales auprès de la direction générale